


communication

De: communication
Envoyé: mardi 8 juin 2021 17:53
Objet: Ville Herserange - Info Mail n°328

- **LA FIBRE ARRIVE !**

La Région Grand Est, en lien avec l'ensemble des partenaires (Département de Meurthe et Moselle, Grand Longwy Agglomération, Ville de HERSERANGE), vous informe de l'ouverture commerciale du réseau fibre optique Losange le 18 juin sur la Ville de HERSERANGE (*).

Merci de prendre connaissance des informations et dispositifs qui s'offrent à vous dans les documents joints 

(*) hors rues suivantes : rues de Douchy, de Maubeuge, de Paris jusqu'à la rue des Ecoles et avenue d'Huart) : ces rues seront raccordées prochainement.



Le Président
Jean Rottner

COURRIER
ARRIVÉ
- 7 JUIN 2021
VILLE DE
HERSERANGE

Monsieur Gérard DIDELOT
Maire de Herserange
Mairie
120 rue de Paris
54440 HERSERANGE

Strasbourg, le 4 juin 2021

Monsieur le Maire,

Je suis heureux de vous informer de **l'ouverture commerciale le 18 juin 2021 du réseau fibre optique Losange sur votre commune** (sauf le centre, rues de Douchy, de Maubeuge, de P. jusqu'à la rue des Ecoles, avenue d'Huart), offrant ainsi la possibilité à vos administrés intéressés d'engager alors les démarches pour se raccorder au Très Haut Débit.

Dans ce cadre, il est usuel que la Région Grand Est et Losange organisent localement, partenariat avec le Département et l'intercommunalité, une réunion publique pour informer entreprises et les particuliers sur les modalités d'accès à la fibre.

Toutefois, la situation sanitaire actuelle impose une organisation différente, qui nous oblige à modifier notre communication. Une fiche d'information a ainsi été conçue par Losange, regroupant les principales informations utiles et nécessaires sur les modalités de raccordement à la fibre et de souscription d'un abonnement auprès du Fournisseur d'Accès Internet, dans l'attente de la tenue éventuelle d'une réunion publique.

Je vous saurai gré de bien vouloir assurer la diffusion de cette information à l'ensemble de vos administrés selon vos canaux habituels (boîchage, site internet, etc.).

L'ouverture commerciale s'inscrit dans un processus administratif encadré, permettant aux Fournisseurs d'Accès Internet de démarcher vos habitants et vos entreprises et d'engager, en vue de la souscription d'un abonnement, les opérations de raccordement du client final. Ces Fournisseurs, qui seront amenés à intervenir en propriété privée, sont tenus de respecter scrupuleusement les recommandations des autorités sanitaires tant pour leur personnel que pour vos administrés.

Sachant pouvoir compter sur votre concours essentiel afin de relayer cette information auprès de tous vos administrés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement
Jean Rottner



la fibre est arrivée !

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur www.losange-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider



1. testez votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. téléchargez la plaquette dédiée aux particuliers https://www.losange-fibre.fr/file/2021/02/Maquette-Losange_v2B-nobloc-marque-MAJ-08022021-.pdf
3. découvrez les offres <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil télép. arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en para

A ce jour, le réseau Losange accueille 14 fournisseurs d'accès internet dédiés au public et 44 dédiés aux professionnels. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange. Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit (hors travaux spécifiques en domaine privé).

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange> (ou avec le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.losange-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité

- **ACTIVITES ETE 2021 : Inscriptions Centre aéré**

Le Centre Aéré la Clairière ouvrira ses portes du 12 juillet au 20 août 2021, pour les 3-17 ans.
Renseignements et inscriptions en Mairie - service accueil (03 82 26 06 26)



Centre Aéré été 2021

Ouverture du 12 juillet au 20 Août

3-12 ans et 13-17 ans

Situé en plein cœur de la forêt, notre centre aéré permet aux enfants d'être accueillis dans un cadre privilégié. Les enfants pourront profiter d'un programme d'activités riche et varié dans un espace naturel et chaleureux : City games, jeux de société, châteaux gonflables, VTT, toboggans, trampolines, salles d'activités ludiques et colorées ...

Le programme d'activité élaboré par l'équipe d'animation permettra à chacun de s'épanouir en combinant sports et jeux en forêt, activités physiques et créatives, dans le respect du **protocole sanitaire des Accueil Collectifs de Mine**.

- ✓ **Un programme d'activité dédié aux adolescents sera mis en place tout au long de la session**

Tarifs par semaine* :	Herserangeois		Extérieurs	
Quotient Familial	< 800	> 800	< 800	> 800
Centre aéré**	55,00 €	60,00 €	100,00 €	110,00 €
Centre aéré + garderie matin***	62,50 €	68,75 €	107,50 €	118,00 €

* Les aides de la C.A.F. (Aides aux temps libres et prestations de services) sont déductibles des tarifs ci-dessus

**Un service transport « Aller-Retour » au départ de L'Espace Loisirs Enfance et de la Mairie est mis en place.

***Un service de garderie est proposé dès 7h30 à l'Espace Loisirs Enfance en attendant le transport vers le Centre

Renseignements et Inscriptions

⇒ **Au service Accueil en MAIRIE**

(03 82 26 06 26 – n.mouffok@mairie-herserange.fr)

- **Pour les Herserangeois : À partir du Lundi 14 Juin 2021**

Les **LUNDIS – MARDIS – MERCREDIS** et **JEUDIS**, de **08H00 à 12H00** et de **13H30 à 17H00**

- **Pour les Extérieurs : À partir du Jeudi 8 Juillet 2021, puis les jeudis suivants**
de **08H00 à 12H00** et de **13H30 à 17H00**

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- ✓ Carnet de vaccinations (à jour)
- ✓ Carte Vitale pour la prestation de service
- ✓ Carte d'identité
- ✓ Notification d'Aides aux Temps Libres (CAF)

- **CENTRE AÉRÉ : RECHERCHE d'ANIMATEURS DIPLOMES et d'AGENTS de SERVICE**

Le Centre Aéré la Clairière ouvrira ses portes du 12 juillet au 20 août.

La Ville recherche :

- des animateurs/ animatrices titulaires BAFA ou CAP Petite Enfance.
- des agents de service pour période du 02 au 20/08/2021

Les candidatures sont à adresser :

✉ par mail : mairieherserange@wanadoo.fr, en précisant dans l'objet du message "candidature centre aéré"

✉ par courrier : Ville de HERSERANGE - Centre Aéré 2021 - Place Victor Zaffagni - 54440

HERSERANGE

- **Arrêté préfectoral de port du Masque prolongé jusqu'au 29 Juin 2021**

l'arrêté préfectoral du 02/06/2021 prolonge jusqu'au 29 juin 2021 inclus le port du masque en extérieur dans les cas suivants

✉ Obligation de port du masque, pour tout piéton de 11 ans et plus, sur la voie publique de 7h00 à 23h00, dans toutes les communes de 5000 habitants et plus (Champigneulle, Dombasle-sur-Meurthe, Essey-lès-Nancy, Frouard, Heillecourt, Homécourt, Jarny, Jarville-la-Malgrange, Jœuf, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Liverdun, Longuyon, Longwy, Ludres, Lunéville, Malzéville, Maxéville, Mont-Saint-Martin, Nancy, Neuves-Maisons, Pont-à-Mousson, Pulnoy, Saint-Max, Saint-Nicolas-de-Port, Seichamps, Tomblaine, Toul, Val de Briey, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Villerupt),

✉ Obligation de port du masque, pour tout piéton de 11 ans et plus sur la voie publique, dans l'ensemble du département,

- lors des rassemblements, des réunions ou des activités qui ne sont pas interdits par les dispositions de l'article 3 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021,

- sur les marchés non couverts,

- et dans un rayon de 50 mètres autour des entrées et des sorties, lorsqu'ils accueillent du public, des commerces, des zones commerciales, des marchés, des crèches et des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), qu'ils soient publics ou privés, des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient publics ou privés. des espaces d'attente des transports de voyageurs (gares, transports urbains, aéroports...), des lieux de culte (ERP de type V), des services publics et des administrations et des bureaux de vote. La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 organise la sortie de l'état d'urgence sanitaire qui a pris fin le 1er juin 2021 à minuit.

Du 2 juin au 30 septembre 2021, le gouvernement peut prendre des mesures par décret afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Par décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le Premier ministre a habilité le préfet de département, dans les cas où le port du masque n'est pas prescrit, à le rendre obligatoire, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent (article 1).

Vous pouvez également retrouver cet arrêté sur le site internet de la préfecture en cliquant sur le lien suivant (Informations COVID-19 > Les mesures générales) :


https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Informations-COVID-19/Les-mesures-generales/Les-mesures-generales?fbclid=IwAR3fKxCORzCpq1L8Z6qvLbPz2lyZHKcbs1tFYjOwzcWjjNCy4mPKORXt_4

- **CITYALL**



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

 Alertes notification

 Actualités

 Événements

 Travaux



Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante
mairieherserange@wanadoo.fr et une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



www.mairie-herserange.fr